

Conférence générale 33e session

Генеральная конференция

Projet de résolution

33-я сессия Проект резолюции

Paris 2005

General Conference

المؤتمر العام 33rd session الدورة الثالثة والثلاثون Draft resolution مشروعات القرارات

Conferencia General

33^a reunión

Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议

决议草案

33 C/DR.70* (COM.IV) 23 septembre 2005 Original français

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par l'ITALIE

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme: IV Culture

Programme: IV.2 Renforcement des politiques culturelles, des industries

culturelles et du dialogue interculturel

IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles Sous-programme:

Résolution

 $(33 \text{ C/5 par. } n^{\circ})$: 04210

Incidences budgétaires

indiquées par l'auteur : Sans incidence budgétaire

Source de financement

proposée par l'auteur :

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

La Conférence générale

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Autorise le Directeur général

(a) (i) ...(...) (ii) ...(...) (iii) ...(...)

Ajouter:

Demande aux États membres :

de faire connaître à leurs milieux compétents, gouvernementaux et non gouvernementaux, la « Charte du tourisme pour les biens culturels » afin de promouvoir des plans d'action cohérents à ses principes et indications, tout en soulignant le rôle et la valeur du concept de « district culturel », entendu comme réalité territoriale constituée par des entreprises et des organisations dédiées à la production de biens et de services culturels et gouvernée par des institutions visées à en soutenir le développement ;